

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

<p style="text-align: center;">CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DU COMMERCE <u>EXERCICE 2009</u></p>

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

- 1. Autorisation de signature d'un avenant n°4 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre la Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisée par le Conseil du 26 juin 2006*

Administrateurs concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL

Date d'autorisation : 19 octobre 2009

Nature : Autorisation de signature d'un avenant afin de réduire la rémunération forfaitaire qui s'établit à 310.000€ HT. pour l'exercice 2009, contre 360.000€ H.T. pour 2008.

- 2. Autorisation de signature par la Société de la convention de financement de la fondation d'entreprise Voyageurs du Monde*

Administrateurs concernés: Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loic MINVIELLE

Date d'autorisation : 28 avril 2009

Nature : Autorisation du financement de la Fondation d'entreprise Voyageurs du Monde par la Société. Le montant de la contribution financière (prélèvement sur la rémunération de chacun des voyages qui inclus du transport de 5 euro par voyageur, pour des voyages moyen courriers (Europe, Pays de la Méditerranée et Afrique du Nord) et 10 euro par voyageur, pour les voyages long courriers) de la Société s'est établi à 425.189,89 euros, au titre de l'exercice 2009 (première année d'existence de la fondation d'entreprise).

3. *Autorisation de signature d'un contrat d'acquisition par la Société de 500 actions de la société Comptoir des Voyages à la société Avantage*

**Administrateurs
et actionnaires concernés :** Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Loic MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Date d'autorisation : 15 juin 2009

Nature : Autorisation d'acquisition par la Société de 500 actions Comptoir des Voyages, sa filiale, pour un prix de 30.000€ (60 €/action) à la société AVANTAGE, à la suite du rachat desdites actions par cette dernière en raison du départ d'un salarié Comptoir des Voyages et également actionnaire.

4. *Autorisation de signature d'un avenant n°11 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16.12.1999*

**Administrateurs
et actionnaire concernés :** Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loic MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Date d'autorisation : 19 octobre 2009

Nature : Autorisation de signature d'un avenant n°11 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une augmentation dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1^{er} octobre 2009, à la suite de la nomination de Frédéric MOULIN, en qualité de Directeur Général Délégué de la société AVANTAGE. La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2009 a été augmentée de 20.006 euros à compter du 1^{er} octobre 2009 et s'est établit donc à 518.452 euros H.T. pour l'exercice 2009, contre 531.567 euros H.T. en 2008. Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excèderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à 21.073 euros H.T. pour 2009, contre 22.649 euros H.T. en 2008.

5. *Autorisation de signature d'un avenant n°12 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16.12.1999*

**Administrateurs
et actionnaires concernés :** Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loïc MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Date d'autorisation : 14 décembre 2009

Nature : Autorisation de signature d'un avenant n°12 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une légère augmentation dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2010. La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2010 est fixée à 608.277 euros H.T., contre 518.452 euros H.T. en 2009.
Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excèderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à 30.403 euros H.T. pour 2010, contre 21.073 euros H.T. en 2009.

6. *Autorisation de signature d'un contrat d'acquisition par la Société de 2.621 actions de la société Comptoir des Voyages à la société Avantage*

**Administrateurs
et actionnaires concernés :** Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Loïc MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Date d'autorisation : 14 décembre 2009

Nature : Autorisation d'acquisition par la Société de 2.621 actions Comptoir des Voyages, sa filiale, pour un prix de 174.348,92€ (66,52€/action) à la société AVANTAGE, à la suite du rachat desdites actions par cette dernière à un actionnaire fondateur de Comptoir des Voyages.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S. pour la société TERRES D'AVENTURE

Administrateurs concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN

Date d'autorisation : 12 juin 2001

Nature : Autorisation d'un cautionnement au profit de l'A.P.S. pour le compte de TERRES D'AVENTURE à hauteur de 9.000.000 francs, soit 1.372.041,16 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S. pour la société SAINT-VICTOR PARTICIPATION

Administrateurs concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN

Date d'autorisation : 2 juillet 2004

Nature : Autorisation d'un cautionnement au profit de l'A.P.S. pour le compte de SAINT-VICTOR PARTICIPATION à hauteur de 99.092 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

3. Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'A.P.S. pour la société NOMADE AVENTURE

Administrateurs concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL

Date d'autorisation : 27 janvier 2005

Nature : Autorisation d'un cautionnement au profit de l'A.P.S. pour le compte de NOMADE AVENTURE à hauteur de 716.470 €. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

4. *Autorisation d'un cautionnement solidaire à consentir au titre d'un bail commercial à conclure par COMPTOIR DES VOYAGES*

Administrateurs concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Loic MINVIELLE

Date d'autorisation : 27 juin 2005

Nature : Autorisation d'un cautionnement solidaire au titre d'un bail commercial conclu par la Société pour des locaux situés 43 rue Peyrolières à Toulouse. Ce cautionnement consenti par Voyageurs du Monde à la Société vise à garantir le paiement des loyers et des charges et plus généralement l'exécution de toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2009, le montant du loyer facturé à la Société s'est élevé à 18.120 euros hors charges et hors taxes contre 16.860 euros en 2008 et le montant des provisions sur charges s'est élevé à 1092 euros en 2009 contre 1014 euros en 2008.

5. *Autorisation de signature d'un avenant n°10 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16.12.1999*

Administrateurs et actionnaires concernés : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Loic MINVIELLE
Monsieur Frédéric MOULIN
AVANTAGE S.A..

Date d'autorisation : 23 décembre 2008

Nature : Autorisation de signature d'un avenant afin de tenir compte de la réorganisation dans l'attribution des missions confiées à Avantage. La rémunération fixe forfaitaire et globale facturée au titre de l'année 2009 s'est établie à 498.446 euros H.T., contre 531.567 € H.T en 2008.
Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule ont été facturés en 2009 pour 18.523 euros H.T. contre 22.649 € H.T. en 2008